

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 12 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Présents :

Mesdames Fabienne SOLER, Delphine ROBY-PASCAL, Angèle SIERRA-NETZER, Annie LLOPIS, Caroline PILAN-THEVENIN, Renée VERBO, Annick ARNOLD, Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Jessy VAUCHEL, Gérald BONNARD, Stéphane RAJON, Gilles GASPAROTTO, Christian BUCLON, Robert AIMONETTI, Guillaume ROLAND, André REVOL,

Pouvoirs :

Madame Céline TISON donne pouvoir à Monsieur Christian BUCLON
Monsieur Alain THORIN donne pouvoir à Madame Caroline PILAN-THEVENIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Guillaume ROLAND

1/ Approbation du compte rendu du 29 mars 2022

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2022 est approuvé à l'unanimité

28/2022 – TRAVAUX BATIMENTS – REHABILITATION DU VIEUX PRESSEUR – COORDINATION SPS – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE DEVIS

Rapporteur : Monsieur Luc GUSTA

Monsieur GUSTA rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du programme de réhabilitation de l'ancien restaurant du Vieux Pressoir, la coordination sécurité protection de la santé vise à prévenir les risques issus de l'activité du chantier et à prévoir l'utilisation de moyens communs, à différentes phases du projet (conception, préparation de chantier, exécution). Il précise que les missions du SPS sont définies par le code du travail (articles R4532-1 à R4532-76).

Monsieur GUSTA propose de retenir le devis de la société ALPES CONTROLES pour un montant de 7 550€ HT soit 9 060€ TTC,

Monsieur GUSTA propose de voter les deux projets de délibération ensemble, le conseil municipal acquiesce à l'unanimité,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le devis de la société ALPES CONTROLES pour un montant de 7 550€ HT soit 9 060€ TTC,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 16 voix pour et 3 abstentions :

- **APPROUVE** le devis de la société ALPES CONTROLES pour un montant de 7 550€ HT soit 9 060€ TTC,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2022.

**29/2022 – TRAVAUX BATIMENTS – REHABILITATION DU VIEUX PRESSEIR –
CONTROLE TECHNIQUE DE CONSTRUCTION – AUTORISATION DONNEE AU
MAIRE DE SIGNER LE DEVIS**

Rapporteur : Monsieur Luc GUSTA

Monsieur GUSTA rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du programme de réhabilitation de l'ancien restaurant du Vieux Pressoir, le contrôle technique de construction vise à prévenir les aléas techniques susceptibles d'avoir des conséquences sur l'ouvrage final, en termes de solidité, d'accès, de sécurité...

Monsieur GUSTA propose de retenir le devis de la société ALPES CONTROLES pour un montant de 8 700€ HT soit 10 440€ TTC,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le devis de la société ALPES CONTROLES pour un montant de 8 700€ HT soit 10 440€ TTC,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 16 voix pour et 3 abstentions :

- **APPROUVE** le devis de la société ALPES CONTROLES pour un montant de 8 700€ HT soit 10 440€ TTC,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2022.

Séance levée à 20h46
